

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 15 FÉVRIER 2023**

**N°CT2023.1/003-1**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze février à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Madame Marie-Carole CIUNTU, Madame Julie CORDESSE, Madame Catherine DE RASILLY, Madame Virginie DOUET, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Madame Frédérique HACHMI, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur François VITSE, Monsieur Yves THOREAU à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Monsieur Etienne FILLOL, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA à Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Madame Patrice DEPRez à Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Oumou DIASSE à Monsieur Julien BOUDIN, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Séverine PERREAU à Madame Josette SOL, Madame Marie VINGRIEF à Madame Julie CORDESSE, Monsieur Michel WANNIN à Monsieur Jean-François DUFEU.

Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Philippe LLOPIS, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Rosa LOPES, Monsieur Jean-Raphaël SESSA.

Secrétaire de séance : Madame Catherine DE RASILLY.

Nombre de votants : 63

Vote(s) pour : 63

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	20/02/23
Accusé réception le	20/02/23
Numéro de l'acte	CT2023.1/003-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230215-lmc141540-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 15 FÉVRIER 2023**

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	20/02/23
Accusé réception le	20/02/23
Numéro de l'acte	CT2023.1/003-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230215-lmc141540-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 15 FÉVRIER 2023**

**N°CT2023.1/003-1**

**OBJET :** **Affaires générales** - Reconnaissance de l'intérêt territorial de l'équipement socio-culturel de la ZAC du Haut du Mont Mesly à Créteil.

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et suivants et L. 5219-2 et suivants ;

**VU** le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.10/195 du 14 décembre 2016 relative à la définition de l'intérêt territorial des équipements culturels et sportifs ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2018.4/063 du 20 juin 2018 relative à la définition des objectifs poursuivis par le projet de rénovation urbaine du Haut du Mont-Mesly à Créteil et aux modalités de la concertation préalable à la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2018.6/134 du 5 décembre 2018 tirant le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC du Haut du Mont Mesly ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2019.2/036 du 10 avril 2019 approuvant les enjeux et les objectifs, le périmètre d'intervention, le programme et le bilan financier prévisionnel de la ZAC de rénovation urbaine du Haut du Mont-Mesly ;

**VU** ensemble, les délibérations du conseil de territoire n°CT2019.3/070-1 et 2 du 19 juin 2019 approuvant les dossiers de création et de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC de rénovation urbaine du Haut du Mont-Mesly ;

**CONSIDERANT** que la zone d'aménagement concerté (ZAC) de rénovation urbaine du Haut du Mont-Mesly porte sur la partie Nord-Est du grand ensemble du même nom édifié dans les années 1960 et 1970 au sud de la ville ancienne ;

**CONSIDERANT** qu'elle s'étend sur une superficie d'environ 35 hectares, en limite des quartiers pavillonnaires et des bords de Marne au nord et à l'est, sur le plateau et le versant nord du coteau du Mont-Mesly ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	20/02/23
Accusé réception le	20/02/23
Numéro de l'acte	CT2023.1/003-1
Identifiant téléransmission	094-200058006-20230215-lmc141540-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 15 FÉVRIER 2023**

**CONSIDERANT** que pour mener à bien ce projet ambitieux et répondre aux enjeux de qualité urbaine et d'équilibre social, Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a initié une zone d'aménagement concerté par délibération du conseil de territoire n°CT2018.4/063 du 20 juin 2018 susvisée, définissant les modalités de la concertation préalable à sa création et présentant les objectifs généraux de l'opération, à savoir :

- Une densification maîtrisée de l'habitat au service d'une réelle mixité sociale ;
- L'aménagement des voiries et autres espaces publics pour structurer le quartier, améliorer les déplacements des habitants et proposer un cadre de vie plus agréable et soucieux de la qualité environnementale ;
- La rénovation d'équipements publics et la réalisation d'un nouveau groupe scolaire ;
- L'amélioration de l'offre et de la qualité des commerces de proximité ;

**CONSIDERANT** que la programmation initiale prévoit la construction de 65 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher environ, dont 55 000 m<sup>2</sup> de logements, 500 m<sup>2</sup> de commerces et 9 500 m<sup>2</sup> d'équipements publics ;

**CONSIDERANT** que, dans le cadre de la reconnaissance de l'intérêt territorial des équipements culturels et sportifs, la démarche territoriale mise en place en 2016 a permis de distinguer :

- Un bloc homogène d'équipements assurant une cohérence juridique et politique au transfert, au sein duquel se retrouvent les médiathèques, les piscines et les conservatoires à l'exception des équipements qui abritent des activités non individualisées et/ou qui participent à la politique de valorisation du patrimoine communal ;
- Un bloc « à la carte » qui porte sur les équipements spécifiques, structurants ou nécessitant une solidarité territoriale ;

**CONSIDERANT** que ces listes, initiées par la délibération du conseil de territoire n°CT2016.10/195 du 14 décembre 2016 susvisée, sont susceptibles d'être complétées en fonction des discussions entre GPSEA et les communes ;

**CONSIDERANT** que le dossier de réalisation de la ZAC de rénovation urbaine du Haut du Mont-Mesly prévoit la réalisation d'un équipement socio-culturel ayant vocation à rassembler la Maison des Jeunes Citoyens du quartier, la maison des Solidarités et le Cinéma la Lucarne ;

**CONSIDERANT** que, dans la mesure où cet équipement a vocation à être incorporé dans le patrimoine immobilier de Grand Paris Sud Est Avenir, il convient d'en reconnaître l'intérêt territorial ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	20/02/23
Accusé réception le	20/02/23
Numéro de l'acte	CT2023.1/003-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230215-lmc141540-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 15 FÉVRIER 2023**

**CONSIDERANT** que les études de programmation n'ayant pas encore démarré, les modalités de gestion de ce futur équipement seront définies ultérieurement ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 09 FEVRIER 2023,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1** : **RECONNAIT** d'intérêt territorial le futur équipement socio-culturel de la ZAC de rénovation urbaine du Haut du Mont-Mesly à Créteil.

**ARTICLE 2** : **AJUSTE** en conséquence la liste des équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial de la délibération du conseil de territoire n°CT2016.10/195 du 14 décembre 2016 modifiée, telle qu'annexée à la présente délibération.

FAIT A CRETEIL, LE QUINZE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	20/02/23
Accusé réception le	20/02/23
Numéro de l'acte	CT2023.1/003-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230215-lmc141540-DE-1-1

**Annexe à la délibération n°CT2016.10/195 du 14 décembre 2016 relative à la définition de l'intérêt territorial des équipements culturels et sportifs modifiée par délibérations du conseil de territoire n°CT2018.1/001-1 du 14 février 2018, n°CT2018.6/118-2 du 5 décembre 2018, n°CT2019.3/080-1 du 19 juin 2019, n°CT2020.3/029 du 22 juillet 2020, n°CT2022.3/049-1 du 22 juin 2022, n°CTXXX du 15 février 2023**

## **I. Liste des établissements de lecture publique, d'enseignement musical et artistique et des piscines**

### Piscines :

- Piscine de Boissy-Saint-Léger
- Piscine Marcel Dumesnil à Bonneuil-sur-Marne
- Piscine des Bordes à Chennevières-sur-Marne
- Piscine Sainte Catherine, piscine du Colombier, piscine de la Lévrière à Créteil
- Piscine de Sucy-en-Brie

### Etablissements de lecture publique :

- Médiathèques du Pôle culturel et de l'Île Saint-Pierre d'Alfortville
- Médiathèque du Forum de Boissy-Saint-Léger
- Médiathèque/ludothèque Bernard Ywanne de Bonneuil-sur-Marne
- Médiathèque Albert Camus de Chennevières-sur-Marne
- Médiathèques BibliBleuets, de la Croix des Mèches, relais Village, de l'Abbaye-Nelson Mandela de Créteil
- Bibliothèque George Sand de la Queue-en-Brie
- Médiathèque de Limeil-Brévannes
- Bibliothèque de Mandres-les-Roses
- Bibliothèque de Marolles-en-Brie
- Bibliothèque de Noisieu
- Médiathèque **Jean d'Ormesson** à Ormesson-sur-Marne (**changement de dénomination**)
- Bibliothèque de Périgny-sur-Yerres
- Médiathèque Jacques Duhamel du Plessis-Tréville
- Médiathèque de Sucy-en-Brie
- Bibliothèque de Villecresnes

### Etablissements d'enseignement musical et artistique :

- Conservatoire de musique et d'art dramatique d'Alfortville
- Ecole de musique de Boissy-Saint-Léger
- Conservatoire de musique et d'art dramatique de Bonneuil-sur-Marne
- Conservatoire de musique Émile Vilain, conservatoire de danse de Chennevières-sur-Marne

- Conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi, musique, danse, théâtre de Créteil
- Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique de Limeil-Brévannes
- Conservatoire / Maison des Arts et de la Musique de Marolles-en-Brie
- Ecole de musique / Centre culturel de Noisieu
- Ecole de musique/Maison des associations de Périgny-sur-Yerres
- Conservatoire de musique, de danse et d'arts plastiques de Santeny
- Ecole de musique du Plessis-Trévisé

## **II. Liste des équipements culturels et sportifs qui, de par leur spécificité, n'appartiennent pas à un bloc homogène d'équipements**

- Maison des arts et de la culture de Créteil
- Parc des sports Dominique Duvauchelle de Créteil
- Gymnase – salle polyvalente de Marolles en Brie
- Centre sportif du Belvédère d'Ormesson-sur-Marne
- Maison de la Nature et de l'Environnement de Périgny-sur-Yerres
- Complexe sportif Val de Seine à Alfortville
- Stade Didier Boutten de Marolles-en-Brie
- Deux cours de tennis couverts situés rue Pierre Brossolette à Noisieu
- Equipement socio-culturel réalisé dans le cadre de la ZAC de rénovation urbaine du Haut du Mont-Mesly à Créteil